La résidence pour étudiants devait voir le jour sur cette parcelle de 3 000 m² abritant un verger qui jouxte des propriétés ainsi que l'école Paul-Bert. Hier, la mairie a annoncé annuler le projet.

RUE ÉDOUARD-VAILLANT

LE MAIRE ANNULE LE PROJET DE DESIMO

TROYES. François Baroin annule le projet de résidence pour étudiants mené par Desimo rue Édouard-Vaillant. Le promoteur juge cette décision « politique et illégale » et entend aller devant les tribunaux.

L'ESSENTIEL

- **Avril 2020, un collectif de riverains s'oppose** au projet de construction d'une résidence estudiantine au 15, rue Édouard-Vaillant à Troyes, pour protéger le verger qu'abrite la parcelle de 3 000 m² (voir nos éditions du 29 avril et du 3 juillet dernier).
- **En août dernier, le promoteur Sébastien Paris,** président de Desimo, annonce abandonner le projet face à la fronde des riverains, avant de déposer un permis de construire pour 51 logements le 20 octobre dernier (nos éditions du 6 avril et du 10 octobre 2020).
- **Hier, la municipalité** a annoncé à l'association de riverains et au promoteur annuler le projet par décision politique.

C'est une mauvaise blague ! », s'exclame, hier soir, Sébastien Paris, président de Desimo, alors que le maire François Baroin vient de lui annoncer sa décision d'annuler son projet de construction d'une résidence pour étudiants, rue Édouard-Vaillant à Troyes.

« C'est une décision politique, mais moi je suis légaliste, je ne me laisserai pas faire. J'ai investi déjà 200 000 €, ils m'ont proposé de me dédommager, mais j'irai jusqu'au bout. Il y a un PLU que j'ai respecté, donc il faudra qu'ils motivent leur décision. Cela se réglera au tribunal ! Le terrain, ils ne l'auront pas ! », assure le promoteur.

Contactée, la mairie ne donne pas plus de précisions sur les modalités de cette annulation du projet.

« J'irai jusqu'au bout. Cela se réglera au tribunal. »

Elle précise que cette décision est politique, dictée par le projet de l'instauration de la future AVAP (aire de valorisation du patrimoine).

« Nos services juridiques étudient quelles sont les possibilités dont nous disposons mais le permis de construire est refusé et le projet est annulé », commente Dominique Deharbe, conseiller municipal délégué auprès du maire.

« TROYES N'AIME PAS LES ENTREPRENEURS. »

Des paroles sans valeur et surtout contraire au droit pour Sébastien Paris qui a décidé de contre-attaquer : *« J'ai investi plus de 5 millions d'euros en mécénat sur la ville de Troyes, je ne verserai plus un centime et je m'opposerai à l'AVAP en tant que propriétaire. Avec cette décision, le maire envoie un seul message, Troyes n'aime pas les entrepreneurs. C'est du promoteur "bashing" et le message envoyé est inquiétant pour tous les propriétaires, demain, ce sont les voisins qui décideront pour vous. »*

ANNE GENÉVRIER